Protocole Visite des proches

MAS MICHEL CHAPUIS

Objet

Après 5 semaines d'interdiction de visite due à l'épidémie de Covid-19, permettre en priorité aux résidents souffrant physiquement et psychiquement de cette absence de visite, notamment parce que les moyens de communication à distance sont difficilement utilisables de part et d'autre, la rencontre avec un proche, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, afin d'éviter au maximum les risques de contamination.

Cadre

Cet assouplissement des visites, qui restent cependant limitées, a été autorisé par le ministre de la santé lors de la conférence de presse du 19 avril 2020. Le protocole du 20 avril 2020 relatif aux consignes applicables sur le confinement des ESMS et des USLD encadre ces visites. Il revient à la direction de l'établissement de décider des modalités d'organisation de celles-ci, après concertation collégiale avec l'équipe soignante et le médecin coordonnateur, en fonction de la situation sanitaire de l'établissement et de son territoire.

Avant-propos

La direction de l'Etablissement souhaite prévenir les proches du risque de transmission du virus pour eux-mêmes et/ou pour le résident. Elle met en œuvre les meilleures conditions de sécurité et se dégage de toute responsabilité en cas de contamination des proches ou des résidents. En accord avec le CVS l'établissement souhaite limiter au maximum les visites dans leur fréquence comme dans leur durée.

Qui ?

- Les visites restent limitées en nombre, pas plus de deux personnes ;
- Les critères de priorisation sont énoncés par l'équipe pluridisciplinaire, par décision collégiale après avis du médecin : les personnes ayant accès à ces visites sont des résidents pour qui le confinement a un fort impact sur leur santé ; la visite s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement médico-psychologique.

Où ?

- Devant notre accueil de jour si la météo le permet ;
- La zone est encadrée et délimitée par un barnum ;
- La distanciation sociale entre proches et résidents est matérialisée par une grande table ;
- L'entrée se fait par l'accès pompier pour les visiteurs.

Comment ?

- Sur Rendez-vous écrit avec les visiteurs, une fois par semaine.
- Accompagnement par un professionnel qui a préparé le RV et qui voit ce qui se passe, peut appeler avec un portable le Cadre de Santé (ou infirmière coordinatrice) si nécessaire.
- Désinfection chaises, tables, avant et après chaque visite (par le salarié ou la famille)

- La durée de la visite est limitée à ½ heure.

Déroulement pour les proches

- Envoi de la charte et du protocole à signer et à renvoyer en amont de la visite
- Le cadre valide une date et heure de visite
- A l'arrivée sur le parking la famille appelle le cadre pour ouverture du SAS
- Entrée par l'accès pompier de la MAS
- Lavage de mains (SHA sur la table) et désinfection de la table par la famille (lingette désinfectante sur la table)
- Prise de température, qui doit être inférieure à 37°8 par l'IDE ou le cadre
- Signer le registre des visites laissés sur la table (les parents viennent avec leur stylo)
- Mise du masque et autres EPI
- Durée : 30 mn, prévoir un timer.
- Fin de l'entretien : la famille se lave les mains et jette masque et autres EPI dans la poubelle DASRI, et désinfecte la table.
- Sortie par l'accès extérieur

Résident

- Accompagné dans le lieu dédié par un professionnel
- Lavage des mains et mise du masque dans le logement
- A son retour dans le logement, retirer le masque et lavage des mains

Equipement :

- Masques et autres EPI pour proches et résident, blouse pour les visiteurs.
- Solution hydro Alcoolique sur la table, lingette désinfectante.
- Timer
- Prévoir les pictogrammes adaptés à la situation.

Protocole

- Protocole envoyé aux proches, doit être signé pas les proches et par le résident,

Toute personne qui ne respecte pas ce protocole entraine une interdiction de visite par la suite.

Nom du résident :

Nom des proches :

Date et signature du résident
(précédé de la mention « lu et accepté »)

Date et signature des proches
(précédé de la mention « lu et accepté »)